

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Eurométropole de Metz : la consultation publique est lancée !

Depuis le 16 juin et jusqu'au 31 juillet, les habitants de l'Eurométropole de Metz peuvent s'exprimer en ligne sur la proposition de PCAET qui a été arrêtée à l'issue de la concertation avec les acteurs du territoire. Rendez-vous sur eurometropolemetz.eu !

Le changement climatique est une réalité reconnue par l'ensemble de la communauté internationale et représente un défi majeur pour notre siècle.

Pour l'Eurométropole de Metz, territoire pionnier de l'écologie urbaine, la transition énergétique ne relève pas seulement de questions technologiques ou environnementales. Elle est avant tout centrée sur l'humain, la santé, la qualité de vie, l'économie et la compétitivité du territoire.

Considérant l'importance des enjeux locaux (qualité de l'air, santé publique, économie, emploi, cadre de vie, attractivité du territoire...), mais également des défis mondiaux (changement climatique, raréfaction des ressources, résilience...), l'Eurométropole de Metz agit depuis 10 ans en faveur du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie.

L'urgence climatique nous invite à un défi, qu'il est essentiel de relever rapidement. Le plan d'action climat air énergie s'ouvre aujourd'hui à la consultation du grand public.

Concret et largement concerté, il vise l'utilité et l'efficacité des projets destinés aux habitants, aux communes et aux entreprises du territoire.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marie SIMON | Attachée de Presse
03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | msimon@eurometropolemetz.eu

Léonie HAYDONT | Attachée de Presse
03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | lhaydont@mairie-metz.fr

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ?

Le PCAET est un document de référence qui représente à la fois un moteur pour la transition énergétique et une opportunité pour le développement du territoire.

Pourquoi un PCAET ?

Territoire labellisé Climat-Air-Énergie 3 étoiles depuis 2016, l'Eurométropole de Metz est engagée dans une démarche volontariste depuis de nombreuses années. L'évaluation de son 1^{er} PCAET a permis de constater qu'elle a encore de nombreux défis à relever pour :

- réduire sa consommation énergétique (objectif d'environ -25 % en 2030, par rapport à 2012),
- ralentir les émissions de gaz à effet de serre (objectif de -40 % en 2030, par rapport à 1990),
- améliorer la qualité de l'air et la santé publique,

Le second PCAET de l'Eurométropole de Metz se veut donc plus ambitieux que le précédent grâce à :

- davantage de concertation avec les acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises, communes, institutions etc.),
- un état des lieux basé sur des diagnostics récents et très fournis,
- des objectifs mieux évalués pour aboutir à un plan d'action précis et structuré.

Le diagnostic a déjà permis de révéler certains critères :

- chaque année un habitant du territoire émet 9 tonnes équivalent CO₂ de Gaz à Effet de Serre, en cumulant les émissions directes (transports, logement...) et indirectes (alimentation),
- la pollution de l'air est responsable de 160 décès prématurés par an sur le territoire,
- chaque année la facture énergétique par habitant sur le territoire s'élève à 2 550 €.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marie SIMON | Attachée de Presse
03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | msimon@eurometropolemetz.eu

Léonie HAYDONT | Attachée de Presse
03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | lhaydont@mairie-metz.fr

Une phase de consultation avec les habitants

En concertation avec de nombreux acteurs et habitants du territoire (qui se sont exprimés pendant 13 ateliers et 1 enquête auprès du grand public en 2022), l'Eurométropole de Metz a élaboré son nouveau PCAET, document qui a pour but de mieux gérer l'énergie, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Après une délibération du Conseil métropolitain pour arrêter les 12 documents composant le PCAET, des avis de l'Etat, de la Région et de l'Autorité environnementale (MRAe) ont été rédigés. L'Eurométropole de Metz a ensuite produit un Mémoire en réponse, qui précise certains éléments et indique quelles évolutions seront apportées au PCAET au 2^e semestre 2023. L'ensemble de ces 12 documents est disponible sur eurometropolemetz.eu.

Une consultation publique est actuellement organisée, **jusqu'au 31 juillet 2023 à minuit**, afin de recueillir les observations de chacun.

Après avoir pris connaissance des documents, nous vous invitons à vous exprimer sur le projet de PCAET. Un questionnaire en ligne est accessible sur eurometropolemetz.eu ou directement à <https://bit.ly/3prHgiy>

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Marie SIMON | *Attachée de Presse*
03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | msimon@eurometropolemetz.eu

Léonie HAYDONT | *Attachée de Presse*
03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | lhaydont@mairie-metz.fr